BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1026

38 – ISÈRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE

Ventes et cessions

899 508 378 RCS Grenoble.
MAJIC.
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Capital : 12000.00 EUR.
Adresse : 109, Route De Montrigaud, 38940 Saint-Clair-sur-Galaure.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion 1. Pour la société absorbante : Dénomination sociale : TRANS NATURAL, Forme : Société à Responsabilité Limitée, Adresse de son siège où peut être consulté le projet de fusion : SAINT-CLAIR-SUR-GALAURE (38940) – 109, route de Montrigaud, Montant du capital : 500.000 euros, Numéro unique d'identification et la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée : 494 487 226 RCS GRENOBLE. 2. Pour la société absorbée : Dénomination sociale : MAJIC, Forme : Société à Responsabilité Limitée, Adresse de son siège où peut être consulté le projet de fusion : SAINT-CLAIR-SUR-GALAURE (38940) – 109, route de Montrigaud, Montant du capital : 12.000 euros, Numéro unique d'identification et la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée : 899 508 378 RCS GRENOBLE. 3. L'évaluation de l'actif et du passif de la société absorbée dont la transmission à la société absorbante est prévue : Actif : 161.817,27 euros, Passif : 85.742,61 euros, Actif net : 76.074,66 euros. 4. Le rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante : 1 part sociale de la société MAJIC donne droit à 0,025 part sociale de la société TRANS NATURAL. 5. L'augmentation du capital de la société TRANS NATURAL sera de 37.500 euros par création de 30 parts sociales nouvelles de 1.250 euros de nominal chacune. 6. Le montant prévu de la prime de fusion : 38.574,66 euros. 7. La date du projet commun de fusion : 30 juin 2025. Les date et lieu du dépôt au RCS au titre de chaque société participante : GRENOBLE, le 04 juillet 2025. 8. Oppositions : article L. 236-14 du Code de commerce..